



Les communautés dans la réforme

*Ce qui va changer,
ce qui doit changer...*



*Ce qui va changer,
ce qui doit changer...*

... au plan financier

Un contexte financier sous contraintes

- Une situation des finances publiques très dégradée
- Une crise économique qui s'installe dans la durée ...
- ... et qui affecte fortement les ménages (précarité, chômage..)
- Un impératif de maîtrise des dépenses publiques et de stabilisation des prélèvements obligatoires

Des budgets communautaires en tension

- *Des ressources qui évoluent faiblement*
- L'intercommunalité fragilisée par sa forte dépendance à la taxe professionnelle (94 % de ses ressources fiscales directes)
 - Les marges de manœuvre sur les autres ressources sont faibles :
 - les dotations de l'Etat connaissent des indexations très faibles (< à l'inflation)
 - les recettes fiscales dédiées (TEOM, VT) ont déjà été très fortement sollicitées
 - Paradoxalement, l'Etat fait appel au rôle contra cyclique de l'investissement local

Des budgets communautaires en tension

→ *Tandis que les charges progressent*

- Les compétences transférées ou nouvelles font appel à des besoins de financement croissants
- Progressivement les charges deviennent structurelles
- Le développement des normes est cause de renchérissement
- Implication financière croissante sur les grands chantiers de l'Etat
- Impacts financiers attendus de la mise en œuvre Grenelle de l'environnement
- Demande croissante de service des ménages

La réforme de la taxe professionnelle (1)

Une réforme :

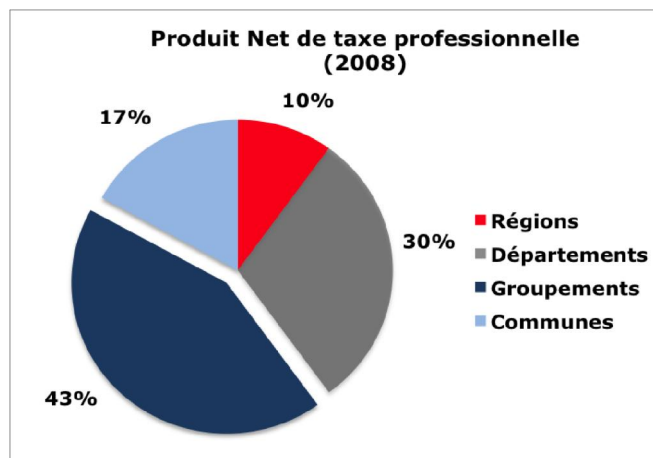
- **Attendue depuis longtemps :**
 - amputation des salaires en 1999
 - non prise en compte des investissements nouveaux en 2009
 - plafonnement des cotisations...
- Nécessaire pour **rééquilibrer la charge fiscale entre les entreprises**
- Nécessaire pour **stopper la croissance des dégrèvements payés par l'Etat**
- Annoncée en **février 2009**
 - suppression de la part « équipement » de l'assiette actuelle de la TP

La réforme de la taxe professionnelle (1)

- Un manque à gagner de 22,6 M€ pour les collectivités dont 13,6 pour le bloc local
- Un engagement du gouvernement : remplacement intégral

La réforme de la taxe professionnelle (1)

Quelle répartition du produit de entre collectivités ?



La réforme de la taxe professionnelle (1)

- La réforme de la TP va **affecter les communautés en fiscalité à TPU et les communautés en fiscalité additionnelle**
- La TP constitue une **ressource majeure de l'intercommunalité** :
 - TP = 45 % de la fiscalité directe locale
 - 43 % de la TP va à l'intercommunalité
 - TPU + TP de zone = 67 % de l'ensemble des communautés

La réforme de la taxe professionnelle (2)

Un double impératif

- Le maintien d'un **lien actif entreprises / territoires**
- Le besoin d'une **assiette à évolution dynamique**

La réforme de la taxe professionnelle (3)

→ *Quelles propositions de remplacement ?*

Trois scénarios (gvt, Commission finances AN, Bercy)

Les points communs :

- Maintien de la part « foncière » de l'actuelle TP (révision des valeurs locatives à terme ?)
- Nouvelle assiette fondée sur la valeur ajoutée (actuellement 56 % des cotisations sont fonction de la VA)
- Elargissement de la cotisation minimale (abaissement du seuil actuel de 7,6 M€ de chiffre d'affaires) :
 - s'appliquerait à l'ensemble des entreprises (sauf régimes spécifiques)
 - sur la base d'un taux national

La réforme de la taxe professionnelle (4)

→ Le nouvel impôt économique serait de l'ordre de 10,5 Md d'€ complété par :

- des transferts d'impôts nationaux (taxes sur les surfaces commerciales, taxes sur les conventions d'assurances, transfert de droits de mutation..)
- la création de taxes sectorielles (secteur de l'énergie..)
- des dotations budgétaires de l'Etat

La réforme de la taxe professionnelle (5)

Composition et principes du nouvel impôt (définis début août) :

- une cotisation sur la valeur ajoutée (« *Cotisation complémentaire* »)
à partir d'un taux national
- une progressivité du taux d'imposition pour ménager les
petites et moyennes entreprises (attention aux effets d'optimisation)
- une cotisation locale d'activité (« *CLA* »), basée sur le foncier
avec pouvoir local de taux
- un « découplage » des deux impôts
- un complément obtenu par :
 - ✓ *des taxes sectorielles,*
 - ✓ *des transferts d'impôts nationaux*
 - ✓ *des dotations de l'Etat*

La réforme de la taxe professionnelle (4)

*Les difficultés et enjeux se concentrent sur
l'affectation de ces ressources entre les
différents niveaux de collectivités locales*

La réforme de la taxe professionnelle (5)

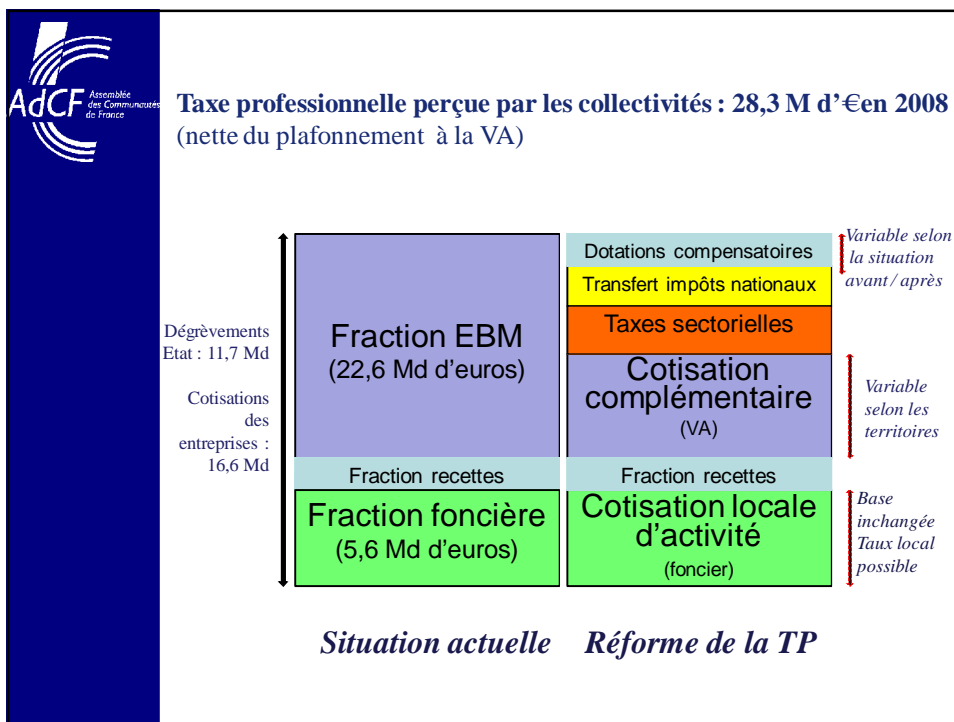
L'avant projet de loi de finances affecte, pour le moment

- Aux régions et départements : le nouvel impôt économique sur la valeur ajoutée
- Au bloc local :
 - ✓ la totalité de la nouvelle cotisation locale d'activité (foncier)
 - ✓ le maintien de ses taxes ménages (TH, FB)
 - ✓ la TH départementale
 - ✓ le foncier bâti régional

La réforme de la taxe professionnelle (5)

L'AdCF revendique une part d'impôt économique pour le bloc local, contre partie indispensable à l'accueil des entreprises et au développement de l'économie locale

		scénario gov. 10 avril	Sénario Ass. Nationale	Scénario Bercy	
Taxe d'habitation	14,6	Totalité de la TH au bloc local	Totalité de la TH au bloc local + frais d'assiette Etat	Totalité de la TH au bloc local	Pouvoir de taux local
Foncier bâti	19,6	Bloc local : parts communales et régionales Le département conserve sa part de FB			Pouvoir de taux local
TP : Part foncière	5,7	Transfert de la totalité au bloc local			Pouvoir de taux local
TP : part EBM	22,7	Suppression			
Cotisation VA		Transfert de l'actuelle cotisation minimale : 6,4 Md d'euros	Elargissement de la cotisation minimale : 12,79 Md d'euros	Elargissement de la cotisation minimale : 10,5 Md d'euros	taux national (avec dégressivité selon CA)
		affectation ?	Affectation départements : 2/3 Régions : 1/3	Affectation départements : 2/3 Régions : 1/3	
TIPP	3,5	TIPP	Pas de TIPP	abandon hypothèse TIPP	Pouvoir de taux local ?
TSCA	2,8	?	Départements	?	
TASCOM	0,6	?	Bloc local	?	
Droits de mutation	0,3	?	Départements	Bloc local et départements	
Taxes sectorielles	1,2	?	Bloc local	?	
Contribution budgétaires		7 à 8	3,6	4,8	



La réforme de la taxe professionnelle (6)

❖ La réforme de la TP implique :

- De mettre en place des mécanismes de compensation collectivité par collectivité
- De revoir les dispositifs actuels de péréquation
- De réviser les pactes financiers et systèmes de partage des ressources au sein du bloc local

Réforme du système de financement des communautés

❖ Au-delà de la réforme de la TP :

- les valeurs locatives devront être modernisées
- l'avant projet de loi de réforme territoriale invite à aller plus loin :
 - ✓ possibilité d'instaurer une DGF territoriale
 - ✓ possibilité d'unifier les taux des quatre taxes directes locales



Les communautés dans la réforme

*Ce qui va changer,
ce qui doit changer...*